

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 41-2022**

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le 08/11/2022

Dossier N° 262510017ART
ID : 026-212602510-20221103-41_2022-DE

Commune de **PORTES-EN-VALDAINE**

Objet : Territoire d'Energie Drôme
Dissimulation des réseaux téléphoniques
Estimatif travaux - Approbation du projet
Participation communale

Le 03 novembre 2022 à 18 heures 40, le conseil municipal de la commune de **PORTES-EN-VALDAINE** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL

Etaient présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte – PERRIN Marie-Josèphe –
Mrs BRACHET Florian – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent

Etaient absents : Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr BRACHET Florian
Mr CHARPENEL Aurélien – pouvoir donné à Mr CHARPENEL Jean-Bernard
Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Madame Brigitte RENARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques D127 au village à partir du poste PORTES EN VALDAINE Dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil **23 666.77 €**

dont frais de gestion : 1 126.99 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 16 566.74 €

Participation communale basée sur le HT **7 100.03 €**

Total hors taxe des travaux de câblage : 6 755.31 €

Plan de financement prévisionnel : 3 310.10 €

*Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales
(49% x 6 755.31 = 3 310.10 €)*

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 993.03 €

Participation communale **2 317.07 €**

Montant total de la participation communale : **9 417.10 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et Enedis.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
- 3°) Décide de financer comme suit la part communale (*à compléter suivant la décision du Conseil Municipal*) :
- 4°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur de Territoire d'Energie Drôme.
- 5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Résultat du vote	Pour extrait certifié conforme,	
Pour		A Portes En Valdaine, le 03 novembre 2022
Contre		
Abstention		

**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

